

**L'Union québécoise  
pour la conservation de la nature (UQCN)**

**Présente:**

**L'avis sur la création du parc  
de conservation de la rivière-Vauréal**

**Préparé par:**

**Louise Gratton,  
Responsable du dossier Parcs**

**Mai 1999**

---

**Table des matières**

**UN PARC DE CONSERVATION SUR L'ILE D'ANTICOSTI**

**COMMENTAIRES SUR LA PROPOSITION DE PARCS QUÉBEC**

*Superficie*

*Représentativité*

*Composantes exceptionnelles*

*Révision des limites du parc*

*Exclusion de la chasse*

*Exclusion de l'exploration gazéifière et pétrolière*

**CONCLUSION**

**RECOMMANDATIONS**

**RÉFÉRENCES**

---

## **PRÉSENTATION DE L'ORGANISME**

Organisme national sans but lucratif fondé en 1981, l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) regroupe des individus ainsi que des organismes oeuvrant dans le domaine des sciences naturelles et de l'environnement. Par des interventions publiques et des gestes concrets, l'UQCN participe à la sauvegarde de notre environnement. Elle fonde son action sur les trois objectifs de la Stratégie mondiale de la conservation :

- le maintien des processus écologiques essentiels à la vie ;
- la préservation de la diversité génétique ;
- l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes.

Tout en ayant pleine autonomie d'action, l'UQCN est affiliée à l'Union mondiale pour la nature (UICN), à la Fédération canadienne pour la nature, au Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada), ainsi qu'à Forest Stewardship Council.

Avec l'assistance de quelques permanents, l'UQCN réalise de nombreuses activités en s'appuyant sur un formidable réseau de collaborateurs et de collaboratrices bénévoles.

L'UQCN apporte sa contribution à tous les débats importants liés à l'environnement. Par exemple, elle exige un examen public des projets qui risquent d'avoir de sérieux impacts sur notre environnement. De même, notre organisme dépose régulièrement des mémoires et des avis lors de consultations publiques, et y défend ses prises de position.

Lorsque nécessaire, l'UQCN intervient publiquement, convoque des conférences de presse et diffuse des communiqués, souvent en collaboration avec des partenaires défendant aussi les intérêts environnementaux.

Dans ces deux cas, les interventions de l'UQCN sont reconnues comme pertinentes et exigeantes. Toutefois, l'UQCN est réfléchie et tient compte des capacités sociales et économiques de la société québécoise.

Des actions concrètes sont également associées à l'UQCN. D'abord, l'organisme publie le magazine Franc-Vert, dont les six numéros par année visent à renseigner les membres de l'UQCN et le public lecteur sur les espèces et les écosystèmes, de même que sur les questions environnementales. Son concours de photographie nature poursuit les mêmes buts.

Par ailleurs, au cours des dernières années, l'UQCN a mis sur pied le service EnviroPhone et réalise l'ÉcoRoute de l'information, lieu virtuel d'échanges entre le public et les intervenants en environnement. De plus, elle a publié la carte Les milieux naturels du Québec méridional et le guide Santé et environnement pour la protection des cours d'eau, a fait la promotion de méthodes écologiques d'épuration des eaux.

L'UQCN a fondé Stratégies Saint-Laurent et a participé à la création d'ÉcoSommet.

---

## **□ UN PARC DE CONSERVATION DE L'ÎLE D'ANTICOSTI**

**L'Union québécoise pour la conservation de la nature appuie la création du parc de conservation de la**

**Rivière-Vauréal et est heureuse de voir grandir le réseau des parcs québécois.** Elle se réjouit particulièrement du fait qu'il s'agit du premier parc représentatif de la forêt boréale dans ce réseau. Dans le contexte actuel où la déficience en aires protégées dans la forêt vierge nordique fait les manchettes, la création du parc de conservation de la Rivière-Vauréal est un acquis notable et devient un maillon important de la stratégie québécoise sur les aires protégées que le gouvernement du Québec est à planifier.

---

## COMMENTAIRES SUR LA PROPOSITION DE PARCS QUÉBEC

### *Superficie*

Ce projet de parc, fut déposé en 1992, dans le cadre du plan d'action quinquennal sur les parcs (MLCP, 1992). C'est le premier parc d'une superficie supérieure à 500 km<sup>2</sup>, à être créé au Québec depuis 1986.

Le parc de conservation de la Rivière-Vauréal couvre une superficie totale de 534,4 km<sup>2</sup>. Malgré cette superficie appréciable, il ne couvre qu'un peu moins de 7% de la superficie de l'île d'Anticosti. Compte tenu de la tenure publique de ce vaste territoire, il aurait donc été possible d'y circonscrire l'ensemble du territoire à l'étude et même plus.

### *Représentativité*

Selon le plan directeur provisoire, le parc de la Rivière-Vauréal regroupe l'ensemble des éléments qui caractérisent la région naturelle de "l'île d'Anticosti" (L-14) (MLCP, 1985) et des composantes exceptionnelles (MEF, 1998a, 1998b). Le parc capture en effet dans son périmètre les grandes formations géologiques de l'île et des échantillons représentatifs des communautés forestières qui caractérisent ce territoire. Certaines entités topographiques sont cependant moins bien représentées; on pense plus particulièrement aux cuestas au relief bien développé et aux plate-formes d'érosion marine.

### *Composantes exceptionnelles*

Le parc proposé recèle de nombreuses composantes exceptionnelles sur le plan géologique, géomorphologique, écologique et floristique, entre autres : l'ensemble du bassin versant de la rivière Vauréal, deux des sept canyons les plus spectaculaires de l'île, le plus vaste système karstique du Québec, de vastes complexes de tourbières dont certaines sont rares, des lacs à drainage karstique ou à niveau variable, un écosystème forestier exceptionnel (sapinière à épinette blanche et pin blanc) et de nombreuses localités de plantes rares, menacées ou vulnérables (plus d'une vingtaine de localité connues et plusieurs sites potentiels), une réserve faunique et le plus vaste secteur non accessible et non fragmenté de l'île.

Dans le périmètre proposé, des composantes importantes du projet initial à l'étude ont cependant été exclues, notamment :

1. la rivière Observation reconnue comme une importante aire de concentration de plantes susceptibles d'être désignées, menacées ou vulnérables;
2. la tête du bassin versant de la rivière Chicotte. Le découpage élaboré visant à protéger essentiellement le canyon de la rivière Chicotte est une aberration sur le plan de la conception d'une aire protégée. L'exclusion du bassin versant de cette portion de la Chicotte est contradictoire avec une protection adéquate des écosystèmes et le maintien de l'intégrité écologique de ce territoire. Ce type de formation calcaire est très sensible

et ce secteur est entièrement sous permis d'exploration gazière et pétrolière dont les activités pourraient altérer les conditions du milieu et compromettre l'intégrité de la rivière Chicotte, de son canyon et de son bassin versant.

Par ailleurs, certains éléments d'intérêt sur le plan géologique et faunique, bien qu'identifiés dans le rapport sur l'état des connaissances, sont exclus de parc proposé. Il s'agit :

1. des cavernes en milieu karstique telles la Caverne à la Patate et la Grotte de la Baie de la Tour;
2. des sites de nidification du pygargue à tête blanche;
3. des colonies d'oiseaux marins;
4. et des échoueries de mammifères marins.

### *Révision des limites du parc*

En vertu de ce qui précède, les limites du parc devraient être révisées de manière à **consolider le périmètre proposé par l'inclusion de la totalité de la tête du bassin versant de la rivière Chicotte.**

Il serait également opportun d'examiner la possibilité de mieux représenter des composantes importantes actuellement exclues du parc. Sans pour autant compromettre l'intégrité du périmètre proposé, il serait possible de **créer des aires de conservation visant spécifiquement à protéger et, ou mettre en valeur :**

1. **les cavernes (celle à la Patate étant déjà relativement accessible);**
2. **les cuestas bien développées (à proximité de Port-Menier, ceci permettrait d'offrir par la proximité de cette municipalité, une accessibilité accrue au parc et intéressant volet historique à sa programmation);**
3. **des habitats fauniques;**
4. **des habitats floristiques (rivière Observation).**

De plus en plus, la création d'aires protégées dites "éclatées" constituées d'une grande aire principale (pour le maintien des grands processus écologiques et la protection des habitats essentiels d'espèces à grande aire vitale ou ayant une répartition naturelle de faible densité) et de plusieurs aires "satellites" de superficies diverses (pour la protection de phénomènes exceptionnels ou et des habitats vitaux d'espèces à mobilité restreinte et de végétaux) est perçue comme l'une des meilleures façons de protéger toute la biodiversité d'un territoire. Le contexte de l'île d'Anticosti se prête admirablement bien à ce concept.

### *Exclusion de la chasse*

L'exclusion de la chasse tel que le requiert la Loi sur les parcs québécois est respectée dans le parc de conservation de la Rivière-Vauréal. Cette exclusion ne crée qu'un impact mineur sur cette activité qui, par ailleurs, demeurera toujours importante à l'économie locale. Cependant il existe actuellement, une tendance qui se manifeste de plus en plus dans de nombreuses pourvoiries du Québec et qui vise à offrir des forfaits vacances ou d'aventures en plus des services à leur clientèle habituelle de chasseurs et de pêcheurs. Ces forfaits s'adressent au groupe en pleine croissance des amateurs de plein air et de nature sauvage. La présence

du parc de conservation de la Rivière-Vauréal deviendra donc un attrait important pour cette clientèle plus diversifiée qui recherche de nouvelles destinations à découvrir en famille ou entre amis. C'est un atout non négligeable pour le tourisme et l'économie.

Dans cette foulée, la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), qui depuis quelques mois est devenu le gestionnaire des parcs québécois, devrait voir dans la création du parc de la conservation de la Rivière-Vauréal une situation privilégiée plutôt qu'une contrainte due à la perte de permis de chasse. La mise en valeur de ce patrimoine naturel **donne à la SÉPAQ l'opportunité de diversifier ses activités traditionnelles à l'île d'Anticosti et de s'approprier sa nouvelle vocation.**

### *Exclusion de l'exploration gazéifère et pétrolière*

La presque totalité du territoire à l'étude a été soustraite à l'exploration et l'exploitation des ressources forestières, minières et énergétiques. Deux permis consentis Shell pour l'exploration gazière et pétrolière sont, en partie, affectés par la création du parc de la Rivière-Vauréal. La compagnie est cependant prête à se retirer du territoire visé par le projet de parc. Dans l'éventualité où des aires de conservation satellites seraient créées, il faudra que le gouvernement négocie leur retrait.

---

### **CONCLUSION**

La création du parc de conservation de la Rivière-Vauréal concrétise les engagements du gouvernement québécois de créer 4 nouveaux parcs d'ici les trois prochaines années. En plus de protéger un site de très haute valeur écologique, elle offre **une destination de prestige et de calibre international pour l'observation de la nature et des paysages, le motif principal qui amène les gens à visiter les milieux naturels.** Cette notoriété commence déjà à faire écho en dehors du Québec. "Anticosti Island, Majestic Gateway to the Gulf of St. Lawrence, One of the best kept secrets in Quebec" peut-on lire dans le dépliant de la compagnie Quest Nature Tours qui offrent des destinations nature partout dans le monde. Dans un tel contexte, l'importance accordée au maintien de la qualité de cet espace "grande nature" et à l'éducation au milieu naturel devrait être renforcée.

---

### **RECOMMANDATIONS**

L'UQCN appuie la création du parc de conservation de la Rivière-Vauréal et recommande:

**1- d'intégrer au périmètre du parc, la totalité de la tête du bassin versant de la rivière Chicotte;**

**2- de consolider la conservation de la biodiversité de l'île d'Anticosti par l'intégration d'aires de conservation "satellites" visant entre autres et plus particulièrement :**

- **la Caverne à la Patate;**
- **le relief en cuesta du secteur centré sur la baie Sainte-Claire, facilement accessible depuis Port-Menier, et incluant une portion de la plate-forme d'érosion marine et une portion intérieure englobant au moins une partie d'un bassin versant;**

- les habitats floristiques de la rivière Observation.

**3- d'établir un suivi de l'impact de la population de cerf de Virginie sur les autres composantes de l'écosystème;**

**4- de mettre en pratique les mesures proposées dans le modèle de gestion des territoires karstiques de l'IUCN (1997).**

---

## **□ RÉFÉRENCES**

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 1985. Les parcs québécois – 7. Les régions naturelles. 1<sup>er</sup> édition. Direction générale du plein air et des parcs.

Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. 1992. La nature en héritage. Plan d'action sur les parcs, Direction générale du plein air et des parcs.

Ministère de l'Environnement et de la Faune. 1998a. Projet de parc de la Rivière-Vauréal, état des connaissances. Document produit sous la direction de Jean Boicclair, Direction des parcs québécois, Service de la planification du réseau des parcs québécois.

Ministère de l'Environnement et de la Faune. 1998b. Parc de la Rivière-Vauréal, le plan directeur provisoire. Document produit sous la direction de Jean Boicclair, Direction des parcs québécois, Service de la planification du réseau des parcs québécois.

IUCN. 1997. Guidelines for cave and karst protection. Edited by John Watson, Elery Hamilton-Smith, David Gillieson and Kevin Kiernan for the World Commission on Protected Areas of the IUCN.

---

**Table des matières**

---